

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE
N° :

COUR SUPÉRIEURE

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

**Demande conjointe au juge en chef
pour une conférence de règlement à l'amiable
(art. 161 C.p.c.)**

Le 20

1. **Les parties demandent** la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable afin de les aider à trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive à notre litige.
2. Nous croyons à la possibilité d'une solution négociée et **les parties se déclarent prêtes** à faire tous les efforts nécessaires pour y arriver.
3. Voici un sommaire des faits et des principales questions en litige : *[bien détailler s.v.p.]*

Faits :

Questions :

4. Les avocats des parties participeront à la conférence, laquelle se déroulera :
 en français en anglais bilingue
5. Nous prévoyons que l'audition au fond de cette affaire aura une durée de _____ jours;
6. La valeur en litige est de _____ \$;
7. Nous comprenons que la conférence **ne suspend pas le déroulement de l'instance** et que tout ce qui est dit, écrit ou fait au cours de la conférence est confidentiel (163 C.p.c.).

8. Voici quatre dates où toutes les parties sont disponibles pour la tenue d'une CRA :

1- _____20__

2- _____20__

3- _____20__

4- _____20__

Pour la Division de Montréal veuillez communiquer avec le Maître des rôles au 514 393-2021 poste 6 afin de connaître les dates de disponibilités.

9. Nous sommes tous d'accord pour que la conférence de règlement à l'amiable se déroule :

en personne

en mode virtuel, sur la plateforme TEAMS

l'un ou l'autre

10. Si le **dossier est fixé au fond** et si vous n'avez pas déjà reçu l'autorisation du juge en chef ou du juge en chef adjoint, vous devez communiquer avec le juge responsable de la Chambre des CRA afin de l'informer des circonstances exceptionnelles qui justifient votre demande, ainsi que la date de procès.

11. Pour les **demandes urgentes**, vous devez communiquer avec le juge responsable de la Chambre des CRA afin de l'informer des motifs justifiant votre demande d'urgence.

PARTIE DEMANDERESSE

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

Nous confirmons avoir en mains et avoir communiqué tous les documents nécessaires au règlement du litige

Signature de la partie

Signature de l'avocat

PARTIE DÉFENDERESSE

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

Nous confirmons avoir en mains et avoir communiqué tous les documents nécessaires au règlement du litige

Signature de la partie

Signature de l'avocat

AUTRE PARTIE :

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

**Nous confirmons avoir en mains et
avoir communiqué tous les documents
nécessaires au règlement du litige**

Signature de la partie

Signature de l'avocat

AUTRE PARTIE :

Nom de la partie (en lettres moulées)

Me _____

Nom de l'avocat (en lettres moulées)

Nom du cabinet

Téléphone (ind. et numéro) : _____

Télécopieur (ind. et numéro) : _____

Courriel : _____

Nombre de participants pour cette partie : _____

**Nous confirmons avoir en mains et
avoir communiqué tous les documents
nécessaires au règlement du litige**

Signature de la partie

Signature de l'avocat

INSTRUCTIONS POUR LE RETOUR DU FORMULAIRE

1. Assurez-vous que toutes les parties ont en main le même formulaire dûment rempli et signé **avant** de le retourner au Service des CRA; aucune démarche de fixation d'une CRA ne sera entreprise avant la réception du formulaire **dûment rempli et signé**.
2. Que vous soyez avocat ou partie non représentée, assurez-vous de fournir toutes vos coordonnées, afin d'être joint rapidement aux fins de la fixation de la CRA.
3. Si le formulaire est rempli à la main, assurez-vous d'écrire **lisiblement** afin d'éviter des retards dans son traitement.
4. Afin d'assurer l'usage efficace des ressources judiciaires et l'utilisation de la conférence de règlement à l'amiable plus tôt dans le déroulement de l'instance, aucune demande de conférence de règlement à l'amiable ne sera acceptée une fois que le dossier a été fixé pour audition, sauf sur autorisation du coordonnateur de la Chambre.
5. Veuillez retourner toutes les pages de ce formulaire par courriel ou télécopieur (sinon par courrier), au Service des CRA de la division appropriée.

<p>Division de Montréal :</p> <p>Cour supérieure Service des conférences de règlement à l'amiable Palais de justice de Montréal</p> <p>Courriel : cour-superieure-cra.mtl@justice.gouv.qc.ca</p> <p>1, rue Notre-Dame Est, bureau 1.150 Montréal (Québec) H2Y 1B6</p> <p>Téléphone : (514)393-2021 poste 6 Télécopieur : (514) 393-4864</p>	<p>Division de Québec :</p> <p>Cour supérieure Service des conférences de règlement à l'amiable Palais de justice de Québec</p> <p>Courriel : conferenceqc@judex.qc.ca</p> <p>300, boul. Jean-Lesage, bureau R-327 Québec (Québec) G1K 8K6</p> <p>Téléphone : (418) 649-3626 Télécopieur : (418) 528-9953</p>
---	---